

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PLUI secteur du Pays du camembert

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'enquête**

Conformément à l'arrêté de Mme La Présidente de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault N°20190926-01 du 26 septembre 2019, il sera procédé à une enquête publique concernant l'ELABORATION DU PLUi – secteur du Pays du camembert, (communes concernées : Aubry Le Panthou, Aavernes Saint Gourgon, Camembert, Canapville, Champosoult, Crouttes, Fresnay le Samson, Guerquesalles, Le Bosc Renoult, Le Renouard, Les Champeaux, Pontchardon, Sap en Auge (Roiville, Le Sap) Saint Aubin de Bonneval, Saint Germain d'Aunay, Ticheville, Vimoutiers.

Cette enquête publique se déroulera durant 31 jours du **lundi 21 octobre 2019 (9 heures) au jeudi 21 novembre 2019 (12 heures)**.

## **Article 2 :**

Au terme de l'enquête publique : le PLUI secteur du Pays du camembert sera approuvé par délibération du conseil communautaire.

## **Article 3 : Commission d'enquête**

Monsieur Pierre Guinvarc'h, ingénieur dans l'industrie à la retraite, a été désigné président de la commission d'enquête par le président du tribunal administratif de Caen et Madame Muriel Bansard, correspondante de presse locale et Monsieur Jean-Paul Madelaine, directeur général des services à la retraite ont été désignés en qualité de membres titulaires.

## **Article 4 : Dossier d'enquête**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 21 octobre au 21 novembre inclus :

Le PLUI secteur du Pays du camembert

- Au siège de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, à l'exception des jours fériés
- Dans les 6 communes où se tiendront les permanences aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public
- Pour toutes les autres communes du territoire du PLUi, le dossier du PLUi, sans registre, sera consultable sur format numérique (CD-ROM, clé USB) aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public pendant toute la durée de l'enquête

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault – 15 rue Pernelle 61120 VIMOUTIERS

*L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis des personnes publiques et des communes consultées.*

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la CDC VAM à l'adresse suivante : <http://www.cdcvam.fr/documents-durbanisme-en-cours> et sur le registre électronique.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par voie électronique envoyées à [plui18@enquetepublique.net](mailto:plui18@enquetepublique.net).

Ces observations peuvent être également transmises via le formulaire de dépôt prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEPOT=EP19548>

L'ensemble des observations du public seront consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EP19548>

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête

## **Article 5 : Les Permanences**

Un commissaire enquêteur sera présent au siège de la CDC VAM ou en mairies suivantes pendant la durée de l'enquête pour informer le public et recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| - le lundi <b>21 octobre 2019</b> de 9 heures à 12 heures, | Siège de la CDC VAM à Vimoutiers (siège d'enquête) |
| - le vendredi 25 octobre 2019 de 15h30 à 18 h 30,          | Mairie de Pontchardon                              |
| - le mardi 29 octobre 2019 de 16 heures à 19 heures,       | Mairie de Crouttes                                 |
| - le mercredi 30 octobre 2019 de 15 h à 18 h               | Mairie de St Aubin de Bonneval                     |
| - le lundi 4 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.                | Maison des services aux personnes à Vimoutiers     |
| - le jeudi 7 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures         | Mairie de Sap en Auge                              |
| - le mardi 12 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.               | Mairie de Camembert                                |
| - le vendredi 15 novembre 2019 de 9h30 à 12h30.            | Maison des services aux personnes à Vimoutiers     |
| - le jeudi <b>21 novembre 2019</b> de 9 heures à 12 heures | Siège de la CDC VAM à Vimoutiers                   |

## **Article 6 : Rapport d'enquête**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra à la présidente de la CDCVAM le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Caen.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la CDCVAM et sur le site Internet [www.cdcvam.fr](http://www.cdcvam.fr) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.